

Department of Health / Ministère de la Santé  
Office of the Chief Medical Officer of Health /  
Bureau du médecin-hygiéniste en chef  
P.O. Box / Case postale 5100  
Fredericton, NB / (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8  
Tel / Tél.: 506-457-4800  
Fax / Téléc. : 506-453-8702

**Date :** March 25, 2020 / Le 25 mars 2020

**To / Dest. :** Regional Health Authorities (Horizon Health Network and Vitalite) Extra Mural Program, Ambulance NB, Social Development / Régies régionales de la santé (Réseau de santé Horizon et Réseau de santé Vitalité), Programme extra-mural, Ambulance NB, ministère du Développement social

**From / Exp. :** Dr. / D<sup>re</sup> Jennifer Russell, Chief Medical Officer of Health / médecin-hygiéniste en chef

**Subject / Objet :** Infection Prevention and Control Personal Protective Equipment COVID-19 / Équipement de protection individuelle pour la prévention et le contrôle des infections – COVID-19

Dear Colleague,

This letter is to ensure that the appropriate level of Personal Protective Equipment (PPE) is being used by all health care staff within Horizon Health Network, Vitalite NB, Extramural, Ambulance NB and Social development regarding COVID-19.

The Office of the Chief Medical Office of Health (OCMOH) endorses the Public Health Agency of Canada (PHAC) Infection prevention and control for coronavirus disease (COVID-19): Interim guidance for acute healthcare settings. The guidance is also applicable to those settings within the community, and home settings.

PHAC Infection Prevention and Control Guidance recommends the following:

In addition to Routine Practices, Health Care Workers at risk of exposure to an individual presenting with signs and symptoms and exposure criteria consistent with COVID-19 should follow contact and droplet precautions. This includes the

Chers collègues,

La présente vise à nous assurer que le niveau approprié d'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé par tout le personnel de la santé au sein du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité, du Programme extra-mural, Ambulance NB et Développement social durant la crise de la COVID-19.

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) appuie les consignes du document intitulé Prévention et contrôle de la maladie à coronavirus (COVID-19): Lignes directrices provisoires pour les établissements de soins actifs publié par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Ces consignes s'appliquent également aux soins prodigués en milieu communautaire et en milieu résidentiel.

Les lignes directrices de prévention et de contrôle des infections de l'ASPC recommandent ce qui suit:

En plus des pratiques de base, les travailleurs de la santé qui risquent d'être exposés à une personne présentant des signes et des symptômes et qui répondent aux critères d'exposition compatibles avec la COVID-19 doivent appliquer

appropriate selection and use of personal protective equipment: gloves, gown and facial protection: medical/procedural mask and eye protection, or face shield, or surgical/procedural mask with visor attachment.

An N95 respirator (plus eye protection), gloves and gown when performing aerosol-generating medical procedures (AGMPs) on a person under investigation (PUI) for COVID-19. AGMP include tracheal intubation, non-invasive ventilation, tracheotomy, cardiopulmonary resuscitation, manual ventilation before intubation, and bronchoscopy.

Hand hygiene should be performed whenever indicated, paying particularly attention to during and after removal of PPE, and after leaving the patient care environment.

Everyone has a role to play to reduce the impacts of COVID-19. Our health system plays an essential role in the stewardship of our supply and responsible use of PPE to ensure that healthcare workers have appropriate PPE when needed for specific medical procedures. Following the Infection Prevention and Control (IPC) guidance produced by PHAC's National Advisory Committee will allow our health system to protect both our healthcare workers and the health of Canadians. Effective IPC is about the right use, at the right time, in the right way of multiple measures, including PPE, as a key line of defense.

Therefore, all health care staff within acute care, community and home settings should continue to practice as per their routine policy for IPC and for situations where COVID19 is suspected; implement droplet contact precautions.

les précautions contre la transmission par contact et par gouttelettes. Cela comprend le choix et l'utilisation appropriés d'équipement de protection individuelle : gants, blouse et protection faciale (masque chirurgical ou opératoire et protecteur oculaire, ou protecteur facial ou masque chirurgical ou opératoire doté d'une visière).

Il faut porter un respirateur N95 (et un protecteur oculaire), des gants et une blouse pour effectuer des interventions médicales générant des aérosols auprès d'une personne faisant l'objet d'enquête pour la COVID-19. De telles interventions comprennent l'intubation trachéale, la ventilation non invasive, la trachéotomie, la réanimation cardiorespiratoire, la bronchoscopie.

Il faut appliquer fréquemment les mesures d'hygiène des mains, plus particulièrement pendant et après le retrait de l'équipement de protection individuelle, ainsi qu'après avoir quitté l'endroit où les soins ont été fournis au patient.

Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire les répercussions de la COVID-19. Notre système de santé joue un rôle essentiel dans la gestion de notre approvisionnement et l'utilisation responsable de l'EPI pour veiller à ce que les travailleurs de la santé disposent de l'EPI approprié lorsqu'il est nécessaire pour des procédures médicales spécifiques. Le respect des lignes directrices en matière de prévention et de contrôle des infections publiées par le Comité consultatif national sur la prévention et le contrôle des infections de l'ASPC permettra à notre système de santé de protéger à la fois nos travailleurs de la santé et la santé des Canadiens. Une prévention et un contrôle efficaces des infections consistent à utiliser, au bon moment et de la bonne manière, de multiples mesures, y compris l'EPI, comme une ligne de défense essentielle.

Par conséquent, tout le personnel de la santé œuvrant dans les établissements de soins aigus, de soins communautaires et de soins à domicile doit continuer à apporter les soins conformément à la politique habituelle de prévention et de contrôle des infections et, dans les situations où l'on soupçonne la présence de la COVID-19, doit appliquer les précautions contre le contact avec les gouttelettes.

There are basic steps a health care organization can take to help prevent the introduction or spread of viral infections like COVID-19:

- Reinforce routine handwashing and respiratory etiquette.
- Follow routine environmental cleaning and disinfection policies paying extra attention to high touch surfaces and use appropriate cleaners.

Ensure staff are informed of latest information. Stay up to date by visiting the [GNB.ca/coronavirus](http://GNB.ca/coronavirus) website.

For more information on the coronavirus [www.gnb.ca/coronavirus](http://www.gnb.ca/coronavirus).

Les organismes de soins de santé peuvent prendre des mesures de base pour aider à prévenir l'introduction et la propagation d'infections virales comme la COVID-19.

- Insister sur le lavage des mains et une bonne étiquette respiratoire.
- Suivre les directives sur le nettoyage et la désinfection de l'environnement, en portant un soin particulier aux surfaces touchées très souvent et à l'utilisation des nettoyeurs appropriés.

Assurez-vous que le personnel est au courant des renseignements les plus récents. Tenez-vous au courant en visitant le site Web [GNB.ca/coronavirus](http://GNB.ca/coronavirus).

Pour de plus amples renseignements sur le coronavirus : [www.gnb.ca/coronavirus](http://www.gnb.ca/coronavirus).



---

Dr. / D<sup>re</sup> Jennifer Russell, BA, BSc, MD, CCFP  
Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef